



FEDERATION DE LA POLONIA DE FRANCE FEDERACJA POLONII FRANCUSKIEJ

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

J.O. du 24 avril 2004 sous n° 1014

Paris, le 2 janvier 2014

Objet : Appel de cotisation Année 2013-2014

Comme chaque année, la Fédération de la Polonia de France fait appel à vous afin de poursuivre ses actions en faveur de la Polonia de France. Le montant de la cotisation a été voté en AGO en 2005 à Paris. Il est conforme avec le statut de la Fédération.

Pour l'année 2013-14 la cotisation s'élève à :

Nombre de membres	Nombre de délégués de l'association	Montant en fonction du nombre de délégués	Montant de l'adhésion	Somme totale due
Association seulement	0	0 €	20 €	20 €
1 à 20	1	20 €	20 €	40 €
21 à 50	2	40 €	20 €	60 €
51 – 100	3	60 €	20 €	80 €
Plus de 101	4	80 €	20 €	100 €

Veuillez utiliser à cet effet le coupon ci-dessous.

Votre règlement doit nous parvenir avant le 30 Mars 2014. Vous en remerciant d'avance, je vous demande donc de bien vouloir retourner à l'adresse indiquée le bulletin de cotisation 2013-2014 accompagné de votre règlement.

Veuillez agréer, chers amis, mes salutations cordiales,

Le Trésorier

Mme Grazyna Aloszko

.....
COTISATION 2013-2014

à envoyer à la Fédération de la Polonia de France ; 20 rue Legendre 75017 Paris

Association _____

Président/Trésorier _____

Adresse _____

Montant : Chèque : _____

Cotisation annuelle :

- 20€ Ass. Seulement ; 40€ Ass. + 1 délégué ; 60€ Ass. + 2 délégués ; 80€ Ass. + 3 délégués ;
 100€ Ass. + 4 délégués.